

# CONDITIONS GENERALES. ANNEE 2008

## Notre engagement

- Nous nous engageons par contrat à mettre à la disposition de notre client un matériel en bon état de fonctionnement et de propreté, en temps convenu. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir le matériel (par ex. un matériel rentré la veille endommagé), nous restituons sur-le-champ l'acompte versé auquel nous ajoutons une somme équivalente, à l'acompte sollicité, à titre d'indemnité forfaitaire. Aucune autre indemnité ne pouvant nous être réclamée.

## Réservation

- La réservation est effective lorsque nous avons reçu, dans la huitaine, en retour une copie du contrat de location dûment signé par l'organisateur / client et est garantie (voir «notre engagement») dès qu'un versement équivalent à +/- 30 % (arrondi) du montant de la location (voir acompte souhaité sur contrat) nous est parvenu ; cette somme servant d'acompte. Pour les contrats envoyés et/ou retournés par FAX ou E-mail, nos conditions générales reprises ici sont considérées comme acquises. Le versement d'un acompte vaut signature (c'est à dire acceptation de nos conditions générales).

## Aide

- Une aide efficace est nécessaire à la livraison et surtout à la reprise du matériel. Tous les moyens mis en place pour pallier à l'absence d'aide ou d'efficacité de l'aide, seront facturés, attente, temps de déplacements, déplacement A/R depuis notre dépôt et main d'œuvre personnel(s) supplémentaire(s). Nous prévenons en cas d'accès difficile.

## Temps de prestation / Location

- La durée de location pour tout le matériel est de 9 h (Rodéo mécanique, Street-Turtle et l'Acro-benji 5 hr) (à partir de l'heure réelle de début de manifestation), et 24 h si deux jours. Les prestations commencent au plus tôt à 9hr et finissent au plus tard à 22hr. Pour le rodéo mécanique, les prestations se terminent au plus tard à 02 h (avec possibilité de pause, de 1 h ou 2 x ½ h, pouvant être prévue à la réservation). Donc après 02 h du matin, il s'agit d'heures supplémentaires. Il n'y a pas de pause possible pour les prestations se terminant après 21 h. Il peut être dérogé à cette règle suivant un accord préalable et moyennant éventuellement une adaptation de notre tarif (offre).

## Restriction

- Afin d'éviter tout malentendu, nous refusons de louer nos petits matériels (pêche, barbabapa, voitures...) à un organisateur qui prendrait en location le gros matériel (château...) à la concurrence. Si besoin, nous annulerions unilatéralement le contrat avec reprise immédiate du matériel sans dédommagement pour l'organisateur.

## Electricité

- Toutes les attractions, sauf la remorque 6 trampolines, nécessitent une alimentation électrique 220 Volts 16 A. Nous ne fournissons pas les allonges électriques, sauf si commandées sur contrat. Au client de prévoir celle(s)-ci à chaque emplacement souhaité AVANT NOTRE ARRIVEE. Nos équipements disposent de 20 cm de câble entre le moteur et la fiche (pour votre allonge).

## Avarie: Nous prévenir immédiatement.

- Dans le cas où une avarie surviendrait à notre matériel (par exemple pour les châteaux et assimilés une couture qui lâche, un moteur en panne) et pour autant que la panne ne soit pas due à une mauvaise utilisation, nous tiendrons uniquement compte, pour revoir le montant de la location des heures réelles de fête et de l'heure à laquelle nous avons été prévenus. Dans la mesure des possibilités nous ferons l'impossible pour vous dépanner. Si nous ne sommes pas prévenus directement il n'y aura pas de déduction. Les dégâts causés au moteur suite à l'utilisation d'un groupe électrogène sont à charge du client. Les dépannages qui sont dus au client ou à son matériel seront facturés.

## Annulation

- En cas d'annulation, et sauf contreordre de notre part, l'acompte en notre possession nous reste acquis à titre d'indemnité. En semaine ou hors saison, l'annulation peut être faite jusque JOUR-1. En saison (15-04 au 30-10) l'acompte sera remboursé après la date prévue pour la fête si l'annulation nous a été communiquée par téléphone et confirmée par écrit au moins un mois avant la date de la fête et que nous puissions constater qu'il n'y a pas de matériel semblable à celui prévu au contrat sur le site de la fête. En cas de force majeure l'acompte sera restitué même pour une annulation en dernière minute pour autant que nous puissions constater le «cas de force majeure». Dans tous les autres cas la location vous sera facturée. « Voir paiement »

## Transport

- La formule ci-après n'est valable que si la commande comprend au moins

un article dont la location pour un jour est supérieure ou égale à 144 € et que ce matériel n'est pas renseigné " A EMPORTEUR ".

- Le transport de BASE se calcule de la façon suivante : multiplier le nombre de Km – 20Km (20 premiers Km gratuit) entre le lieu de placement et notre siège «Bonneville» (chemin le plus efficace) par 1,134€ HTVA, vous obtenez ainsi le coût du transport. Si le paiement est effectué au comptant, vous devez encore déduire 3%.

- Si votre commande nécessite 2 véhicules, deux transports seront comptés.

- Le transport peut être assuré par les soins du locataire uniquement pour les modèles repris sous les références du tarif N° 1 >> 7 sans dédommagement de notre part, dans une remorque bâchée (minimum 1m x 1,5m), une camionnette ou un gros break, **propre**.  
- Suivant nos possibilités, nous pouvons être amenés à livrer le matériel plus tôt et/ou à le reprendre plus tard. Dans ces cas, nous préviendrons l'organisateur par téléphone des jours et heures de livraison et reprise dans les jours qui précèdent la manifestation.

## Autorisations et Taxes

- L'organisateur ou le preneur se chargera, à ses frais, des autorisations et taxes diverses (communales ou autres).

## Paiement

- Le paiement comptant (**liquide ou chèque, le jour de la location au plus tard ou par virement jour de fête -3i**) offre une remise de 3%. La proposition vous est faite sur nos contrats.

- Le paiement du solde de la location + les frais de transport éventuels seront fait au plus tard à la reprise du matériel. Toutes nos factures sont payables à BONNEVILLE ; ni traite, ni quittance ne portent dérogation à cette clause. Nos factures sont payables à 10 jours, voir tarif.

- Les bons de commandes qui nous parviennent avec des conditions de paiements supérieures à 30 jours « date de facture (jour événement) » seront, pour être acceptés par nous, majorés de 3%. Si le paiement nous arrivait dans les 30 jours nous établirions une note de crédit pour les 3% en question.

- Toute facture non payée à l'échéance, trente jours après sa date d'émission, produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 10% l'an. En outre, toute facture non payée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une somme de 15% à titre de clause pénale, avec un minimum de 60 €

- En cas de litige, les Tribunaux de Namur (Andenne) seront les seuls compétents.

## Responsabilité / Surveillance

- Le matériel loué est sous la responsabilité du client signataire depuis le dépôt jusqu'à la reprise effective. Dans le cas où une surveillance serait assurée par nos soins, une offre vous sera faite suivant votre demande. L'organisateur prévoira en outre les collations nécessaires pour le préposé.

## Dégâts

- Les dégâts constatés au matériel loué, à l'exception de l'usure normale, sont à charge du client (même si nous assurons la surveillance de l'attraction). En cas de perte, vol, destruction ou autre, le locataire s'engage à prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement du matériel perdu, volé ou détruit.

## Restitution

- Une restitution en retard du matériel loué sans notre accord préalable entraîne automatiquement le paiement par le client d'une ou de plusieurs journées de location suivant le cas au prix fixé en notre tarif majoré de 100%.

## Intempéries

- Nous ne pouvons être tenus à dédommagement pour non-utilisation totale ou partielle du matériel loué suite aux conditions atmosphériques.

## Assurance

- Notre assurance Responsabilité Civile (1239467.62 € en cas de dommages corporels et 123946.76 € pour dommages matériels) est limitée aux dommages occasionnés par notre personnel ou notre matériel. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni à notre personnel, ni à notre matériel.

## Tarif

- Remise sur commande multiple livrée avec un seul véhicule: En classant le montant de location des articles en ordre décroissant, l'article N° 1 a une remise de 0%, le N° 2 de 10%, le N° 3 de 20%, les suivants une remise de 25%, sauf sur le transport, services, les prix nets et les consommables  
- Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent H.T.V.A.

Notre souci est de vous satisfaire au mieux en vous confiant un matériel en parfait état et en temps convenu. Merci de nous y aider en respectant les termes du présent contrat.